

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL**
6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL
Réunion du 19 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf février à dix-huit heures, à la salle des fêtes d'Huriel, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation : 12 février 2025

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 26

Etaient présents : Mesdames et Messieurs COULANJON J., DOUSSET B., DUBREUIL A., MANGERET C., CHEMINET JL., LECLERC C., AGUILLAUME V., ABRANOWITCH S., AVELINE P., PENAUD JP., BOUTET S., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., NAQUET C., DUNEAUD JL, VERMEZ N., COFFIN D., DUMONTET B., NOWAK P., ROUYAT H., ROLIN S., LAMY R., ANTONIOTTI L., JACQUOT C., PETIT E.,

Délégués excusés : CHARRET T. (pouvoir à C. LECLERC), PALLIOT JM (pouvoir à R. LAMY)

Approbation de la modification des statuts de l'ATDA

Le Président explique que lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ATDA du 27 novembre 2024 à Cosne d'Allier, il a été décidé à l'unanimité des votants une modification des statuts. Celle-ci porte sur :

- la validation d'une nouvelle identité « Allier Bourbonnais Territoire »
- l'attribution de pouvoirs élargis au Conseil d'administration et à l'Assemblée Générale ordinaire pour statuer sur les modifications statutaires, les tarifs des prestations et des cotisations
- la mise en conformité avec les rapports de la Chambre Régionale des Comptes sur le fonctionnement et la gestion des agences techniques départementales,

Le Président, après avoir donné connaissance des nouveaux statuts, soumet les modifications au vote de l'Assemblée Générale.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la modification des statuts telle que proposée lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 27 novembre 2024.

Pour copie conforme,
Huriel, le 24 février 2025
Le Président,
Jean-Elie CHABROL

